



LA GAZETTE DE L'A.F.A.M

n° 19

Mars 2011

A.F.A.M. 20 av de LATTRE de TASSIGNY 92360 MEUDON-LA-FORÊT

Site: <http://afam92.free.fr>

Les 50 ans de la résidence du « Parc »



SOMMAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE 2010 et
Compte-rendu D'AG

Historique de MLF

Rencontre des « Pionniers » de MLF

Tramway T.6

Grand paris Express

Cadre de vie : Le marché

Fête des 50 ans de MLF

Souvenez vous !

1961

En 1960 commence la grande aventure de la construction de Meudon la Forêt.

A la lisière de la forêt, un plateau domine les trois vallées de Meudon, Bièvres et Ursine, le plateau de Trivaux. Champs et garennes autour d'une simple ferme, plus de 60 hectares d'un seul tenant, c'est la configuration rêvée pour y projeter un de ces grands ensembles de plusieurs milliers de logements, comme les aiment les urbanistes des années 60.

Lorsque l'architecte Fernand Pouillon, (1912-1986), repère le terrain en 1957 et propose au CNL (Comptoir National du Logement) d'y édifier 5000 appartements, ces terrains sont des exploitations agricoles depuis 1934:



"j'avais en effet découvert un magnifique terrain à l'orée de la forêt de Meudon, et rencontré le propriétaire. J'obtins une option pour réaliser l'opération sociale type, avec l'appui du crédit foncier et les primes à mille francs le mètre carré"

Mais c'est la Société Civile Immobilière de Meudon la Forêt créée en 1959 qui va se porter acquéreur des terrains et élaborer un projet d'urbanisme au départ d'initiative purement privée. Le Conseil Municipal de la Ville, et son Maire René Leduc demanderont néanmoins au ministère et la SCI de prévoir des équipements et des réseaux suffisants pour la zone et suffisamment de logements sociaux. La vente connaît un succès considérable suite au rapatriement de nombreux pieds-noirs et dès 1959, 3 000 appartements sont déjà vendus,



En 1960, le Plan Masse réalisé à la fin des années 1950, dit Plan Auzelle, est adopté. Tout y est planifié dans les moindres détails : voirie, écoles (quelques 200 classes pour 8 000 élèves étaient prévues), collèges, gymnases, chauffage urbain, centres commerciaux... De ce Plan Masse, Fernand Pouillon, qui est donc simplement l'architecte désigné par la SCI Meudon-la-Forêt, réalise la première tranche. Des milliers d'ouvriers (1600 au point culminant de la construction) participeront à cette grande aventure dont la réception provisoire des appartements aura lieu en 1961. Les premiers habitants s'installent en septembre de la même année, et les premiers commerçants en 1962. L'opération s'achève en 1963.

Cet ensemble témoigne du savoir-faire constructif de l'architecte Fernand Pouillon, et de son souci du traitement des espaces extérieurs.

Dans l'ouvrage qu'il publie en 1968, "Mémoires d'un architecte", il évoque le chantier :

"Alors je me jetais à corps perdu dans Meudon la Forêt(...)me penchais sur des centaines de plans, de calculs toujours avec le même enthousiasme(...), un superbe chantier de pierre de taille... les bassins de Versailles, les allées de son parc me serviront de modèle... J'organise mes espaces. Je travaille pour le piéton et non pour l'aviateur..."

L'emploi de matériaux nobles, la pierre, les dallages au sol, les murets, et des plantations auxquels on donne toute leur importance, les pelouses et les arbres qui composent l'espace non bâti, des références classiques mais aussi le souci de ne pas séparer les fonctions urbaines, font de cet **ensemble un modèle de réussite qui a été inscrit au patrimoine du 20^{ème} siècle en 2010**

Goûter des «Pionniers Forestois »



Suite à ces rencontres il serait intéressant de réactiver le groupe
« Histoire de Meudon La Forêt »

Assemblée Générale du 5 mars 2011

Rapport d'activité et compte-rendu des débats

En 2010, nous avons maintenu une activité soutenue. Notre CA s'est réuni 11 fois pour faire régulièrement le point sur les activités des différents groupes de travail.

Cette année, nos efforts ont surtout porté sur la communication, les transports, l'amélioration du cadre de vie :

1. Communication :

- Nous avons édité 2 numéros de la Gazette envoyés à nos adhérents, aux associations amies et aux élus Forestois.
- Nous avons animé notre site internet

2. Nous avons poursuivi nos relations avec la mairie en participant aux conseils consultatifs :

- Espace culturel : la maquette du futur équipement a été présentée à la médiathèque du 22/06 au 10/07 et nous sommes allés le 22/06 en prendre connaissance

- Projet du futur aménagement de la Pointe de Trivaux :

Propositions des 3 cabinets sélectionnés présentées le 26/01/2011. Le premier projet nous a paru le plus intéressant, car il reste dans l'esprit de Fernand Pouillon.

Une consultation aura lieu auprès des Meudonnais en fin d'année.

- Nous avons participé aux commissions consultatives de suivi des équipements communaux sur :

- La gestion du parking de la place centrale qui n'est pas optimale.

Dorénavant, la gestion du parking passe par la communauté d'agglomération du Grand Paris Seine Ouest (GPSO) et l'AFAM ne fait plus partie des associations invitées à participer aux réunions de suivi.

- La gestion des marchés (alimentaires et « volants ») :

Cette rencontre a été fort intéressante

(Voir le compte-rendu)

A ce sujet, le problème de stationnement perdure devant l'église, nous demandons qu'un plot semblable à celui côté Mairie annexe soit installé.

3. Relations avec d'autres associations :

- Partage de la galette des rois avec l'Association Familiale le 17 janvier 2011
- Aménagement de la RD 7 et des berges de Seine

L'AFAM fait partie du Collectif d'associations pour l'aménagement de la RD7 en bordure de Seine et a participé à la Fête des Guinguettes du 25/09/2010 en prenant en charge l'animation pour les enfants.

- Association « Espaces » : cette association a été primée aux trophées « innovations 92 » avec la réalisation d'un petit film.
A propos du pigeonnier, Espaces n'a toujours pas obtenu de la commune le marché de la gestion. Compte tenu de l'état de délaissement de cet équipement, nous allons mener une action auprès de la mairie pour aider cette association à revenir sur le site en tant que gestionnaire.

- AUT (Association des Utilisateurs de Transports) qui nous permet d'être mieux informés et consultés sur tout ce qui concerne les transports dans le 92.

4. Amélioration du Cadre de vie : Rencontre avec les services techniques (voir gazette n° 18)

Nous avons pris contact avec Mme Bardet lors d'une réunion le 06 Juin 2010

Dans le GPSO, des sous groupes ont été constitués et c'est Mr Leconte qui est le responsable pour Meudon

5. Transports

- Le Tramway T.6
- Grand Paris Express
(voir les articles)

6. Fête des 50 ans :

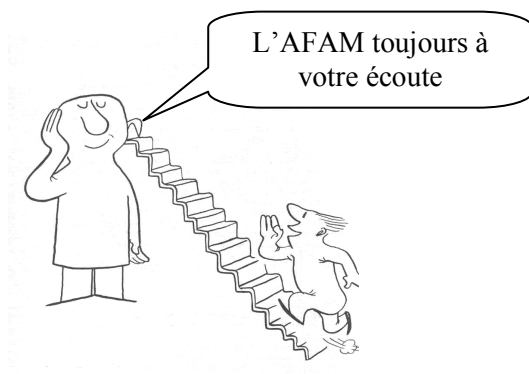
- Rallye
- Témoignages des « pionniers » de MLF autour d'un Goûter (voir photos)

Les Rapports moral et financier, ainsi que les bilans d'activités des différents groupes ont été votés à l'unanimité

Les membres du Conseil d'administration ont été réélus

7. Voici les interventions qui ont eu lieu en complément de ces rapports

- La pointe de Trivaux : la réalisation de ce projet sera étalé sur une dizaine d'années. Un des participants craint la suppression d'un stade de sport, cela risquant de poser problème aux 4700 adhérents de l'ASM.
- Le TIM ou 389 devrait avoir plus de fréquence et plus d'amplitude (jusqu'à 22 heures). L'Assemblée Générale vote à l'unanimité une motion dans ce sens.
Le GPSO participe au financement de ce bus.
- Sur la route qui nous relie à Meudon, face au terrain de pétanque, il y a un sentier de randonnée qui traverse la route des 7 tournants, qui s'avère dangereux face à des véhicules qui sont en descente et qui les voient au dernier moment. Y-a-t-il possibilité de chicane ou ralentisseur pour résoudre ce problème de sécurité ?
- La circulation automobile dans Meudon la forêt est très difficile avec les travaux du tramway et l'installation de Bouygues, que peut-on faire pour l'améliorer ?
- Dans le cadre du bilan financier, devant le coût semble-t-il onéreux de notre assurance Macif, il convient de faire une étude.



Les transports

1. Le Tramway T.6

- Les stations de Meudon-la-Forêt



Station Meudon La Forêt



Station Trivaux

- Le matériel roulant commandé par la RATP



Pour la mise en service du T6, la RATP a besoin de 28 rames à roulement pneumatique (nombre qui pourra être porté à 36) et d'un système de guidage pour la section de surface. La commande a été passée pour un montant de 171,6 millions € auprès d'un groupement formé de LOHR Industrie et d'ETF (Eurovia Travaux Ferroviaires). Avec un design des plus modernes, les voyageurs seront accueillis dans des conditions de très grand confort, à raison de 250 places dont 60 assises.

Le T6 en chiffres

- Longueur 14 km,
- 21 stations desservies, sur les communes de Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Meudon, Vélizy-Villacoublay et Viroflay,
- Trafic prévu : 82 000 voyageurs/jour,
- Correspondances : ligne 13 du **métro**, **RER C**, **Transilien** et plusieurs lignes de **bus** en proche et moyenne couronnes.

Le tramway enjambrera la RN 118

Depuis le 18 octobre, la circulation sur la bretelle de sortie de la N 118 vers Meudon-la-Forêt, sens province/Paris, est réduite à une file. La voie de droite est fermée afin de libérer un espace suffisant pour permettre au conseil général des Yvelines de réhabiliter le pont supportant l'actuelle RD 57 et de le doubler. Quatre nouvelles piles vont être créées pour soutenir le nouvel ouvrage qui sera emprunté par le futur tramway afin de franchir la nationale. Il offrira également la possibilité aux automobilistes de relier directement l'avenue du Maréchal Juin, dans la zone d'activité, et la route du Colonel Moraine. Le balisage mis en place sera maintenu, avec des évolutions, pendant toute la durée du chantier, qui devrait se terminer en juin 2011.

2. GRAND PARIS EXPRESS

Un accord "historique" a eu lieu le 26 Janvier 2011 entre l'État et la Région Ile-de-France

Baptisé « Grand Paris Express »

Basée sur une fusion du projet **Arc Express**, élaboré par la Région et les départements et porté par le syndicat des transports d'Île-de-France, et du projet de **réseau de transport du Grand Paris** souhaité par l'État, la solution présentée reprend le principe d'une rocade en petite couronne, sur le tracé d'Arc Express, maillée avec l'ensemble du réseau existant.

- **Le Grand Paris Express** prévoit deux correspondances dans le GPSO car il privilégie la vitesse:

- Ligne 9 au Pont de Sèvres
- RER C à Issy-Val de Seine ou Issy Ville (quand la ligne 12 à mairie d'Issy sera prolongée à Issy Ville, Place Léon Blum au viaduc rue de verdun)
- En option Gare de Clamart / Issy sud-est.

- **Désaturation de la ligne 13**

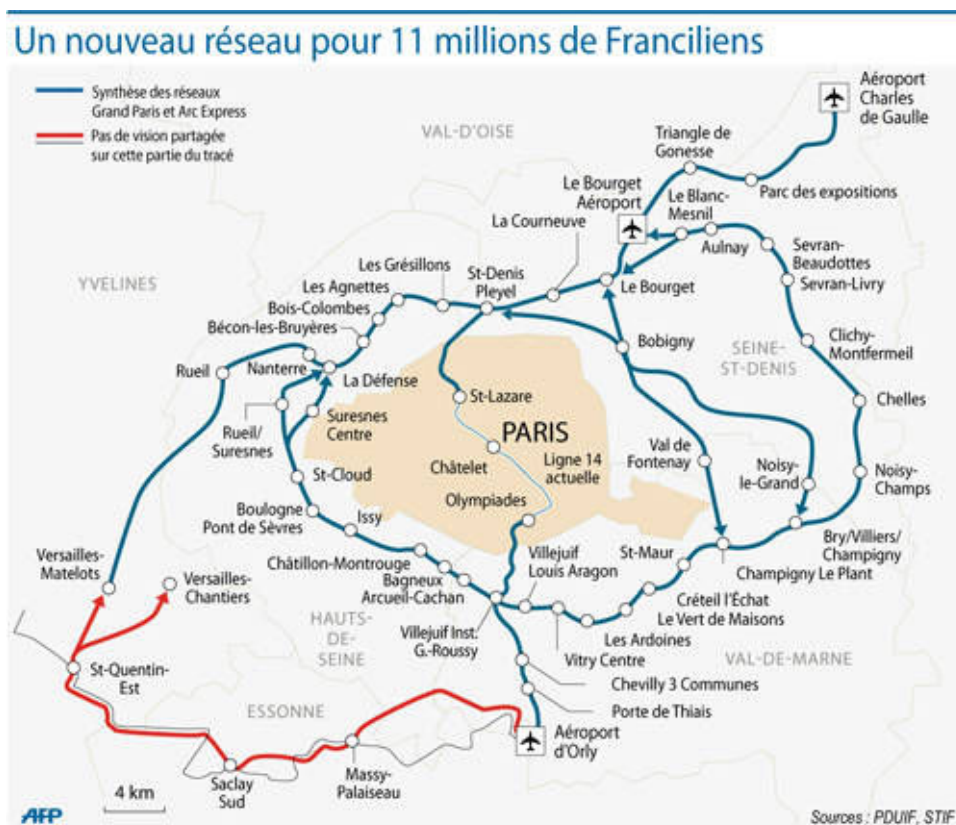
- **Prolongement d'Éole à l'ouest** qui permettra de relier la gare Haussmann-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie en passant par La Défense (en 2020),

- **L'amélioration de la desserte des aéroports et des pôles économiques** est également incluse dans le protocole d'accord.

Caractéristiques :

- Ce sera un métro souterrain automatique de rocade autour de Paris. Il permettra, à terme, de relier les banlieues entre elles sans passer par la capitale.
- Il pourra transporter en 2025, 12 millions de Franciliens

Le projet bénéficiera de 32,4 milliards d'euros d'ici à 2025. Ces fonds seront utilisés notamment pour la modernisation des réseaux actuels, en particulier des RER.



Les marchés d'approvisionnement de la Ville de Meudon

Dans le cadre de la commission consultative des services publics locaux auxquels l'AFAM participe nous avons eu l'occasion de rencontrer le responsable Ile-de-France de la Société « Les Fils de Madame Géraud » Monsieur Damien GRENIE qui nous a exposé les principales missions exercées sur les marchés d'approvisionnement de la Ville de Meudon par sa société.

Monsieur GRENIE nous a clairement exposé que le rôle de gestionnaire ne se limitait pas seulement à l'encaissement des droits des places et à leur reversement à la ville, mais qu'il avait un rôle beaucoup plus large.

Il rappelle que le métier de base du délégataire est celui de fermier de droits communaux. Aujourd'hui, pour la majeure partie de son activité, il perçoit des droits de place sur les marchés d'approvisionnement.



Les droits de place ont un caractère fiscal et, chaque année, la Ville de Meudon vote de nouveaux tarifs.

A Meudon, le délégataire recrute les commerçants, perçoit les droits de place correspondants et organise des animations commerciales. Les commerçants sont recrutés de façon à proposer à la clientèle des produits diversifiés leur offrant le choix des produits et des prix.

Le prix des places est conditionné par la longueur de l'étal par exemple, la « 1ère place » correspond à un étal de 2 mètres linéaires, la « 2ème place correspond à un étal de 3 à 4 mètres linéaires, la 3ème place à un étal de 5 à 6 mètres linéaires, etc.

Ce système a été institué pour favoriser les petits commerçants.

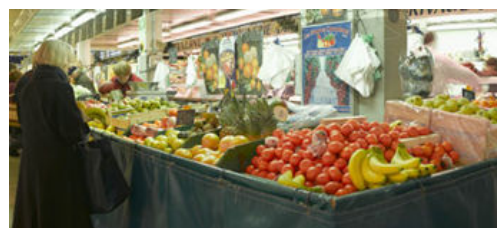
Le prix des places n'a pas de lien avec le prix des produits proposés à la clientèle

La priorité est toujours donnée à la diversité des étals et le placier a un rôle social pour assurer une bonne entente et un bon équilibre

Par ailleurs la délégation organise des animations, le programme annuel est organisé en concertation avec les intéressés, une contribution forfaitaire annuelle, votée par le conseil municipal, est demandée aux commerçants pour leur mise en oeuvre. Par exemple, au cours de l'exercice 2009, trois animations ont vu le jour: la Fête des Mères, le Beaujolais nouveau et Noël

A Meudon La Forêt les commerçants extérieurs ne bénéficient pas du même statut que les commerces intérieurs. Alors que ces derniers sont facturés tous les quatorze jours, les extérieurs sont facturés à la journée.

Ces commerçants se retrouvent souvent placés au même endroit d'une semaine sur l'autre, pour des questions pratiques (déballage, remballage, stationnement, ...).



Ces 2 typologies de commerçants sont complémentaires et si on supprimait ces vendeurs « volants » le commerce intérieur du marché en souffrirait.

Alain Viguié évoque le problème du stationnement et s'interroge sur les responsabilités en matière de stationnement le dimanche, jour de marché.

En principe la police municipale est chargée de veiller au stationnement réglementaire des véhicules mais le délégataire peut aussi amener les commerçants à davantage de vigilance et après un rappel à l'ordre (lettre de mise en demeure), il peut mettre en place des mesures coercitives (exclusion de quinze jours). Néanmoins, la sanction administrative relève exclusivement de la responsabilité du Maire.

La délégation a donc un rôle déterminant dans le bon fonctionnement des marchés, c'est un métier d'expérience beaucoup plus complexe que l'on peut le penser